



COMMUNE DE ORSCHWIHR

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 3 MARS 2026

Le Conseil municipal :

POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 22 DECEMBRE 2025

APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 22 décembre 2025.

POINT 2 – REHABILITATION DE LA MAIRIE – VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF

A l'unanimité :

- VALIDE le projet APD pour un montant de 930 000 € HT soit 1 116 000.00 € TTC,
- CHARGE Mme le Maire de déposer les dossiers de demandes de subvention,
- AUTORISE Mme le Maire à signer les marchés, avenants et tout autre document.

POINT 3 – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Hors la présence du Maire, APPROUVE à l'unanimité le Compte Financier Unique 2025 qui se présente comme suit :

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Opération de l'exercice	302 782.12	248 560.36	937 286.79	785 768.58
Résultat de l'exercice	-	+ 54 221.76		+ 151 518.21
Résultat reporté 2025		+ 284 217.93		+ 150 000.00
Résultat de clôture 2025		+ 338 439.69		+ 301 518.21

POINT 4 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 qui s'élève à 301 518.21 euros comme suit :

- résultat de fonctionnement reporté au compte 002 : **301 518.21 €**

POINT 5 – VOTE DES SUBVENTIONS POUR 2026

VOTE à l'unanimité un montant de 207 000 € de subventions de fonctionnement au SIVOM ORZELL et 1 870 € de subvention de soutien à divers organismes et associations.

POINT 6 – IMPOTS DIRECTS LOCAUX – VOTE DES TAUX 2026

DECIDE à l'unanimité de maintenir les taux pour un produit prévisionnel attendu de 441 428 €.

POINT 7 – ACQUISITION DE PARCELLES FORESTIERES

DECIDE à l'unanimité, d'exercer son droit de priorité et d'acquérir les parcelles forestières lieu-dit « Oberacker » et « Rutenrain » pour un montant de 1350 €.

POINT 8 – BUDGET PRIMITIF 2026

- Communication du montant des indemnités perçues par les élus en 2025 ;
- APPROUVE à l'unanimité le programme d'investissement 2026 ;
- APPROUVE à l'unanimité le taux de fongibilité des crédits à 7.5 % en section de fonctionnement et à 7.55 % en section d'investissement ;
- VOTE à l'unanimité le budget primitif 2026 pour 1 139 798.21 € en section de fonctionnement et pour 1 169 000 € en section d'investissement.



COMMUNE DE ORSCHWIHR

POINT 9 – AFFAIRES DU PERSONNEL COMMUNAL

POINT 9.1 – FIXATION DU TAUX DE PROMOTION PROPRE A L'AVANCEMENT DE GRADE

DECIDE à l'unanimité de fixer à 100 % le taux de promotion de grade pour l'ensemble des cadres d'emplois de la commune.

POINT 9.2 – MODIFICATION DES GRADES ASSOCIES A UN EMPLOI PERMANENT

DECIDE à l'unanimité de procéder à la modification des grades associés au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux

POINT 9.3 – PLAN DES EFFECTIFS 2026

- APPROUVE à l'unanimité le plan des effectifs 2026 ;
- AUTORISE le Maire à engager des contractuels pour les besoins saisonniers et le remplacement des agents en congé de maladie.

POINT 10 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS

FIXE, à l'unanimité, le montant de la redevance 2026 à percevoir pour l'année 2025 selon les nouveaux barèmes officiels.

POINT 11 – AVENANT A LA CONVENTION AVEC BELENOS POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA TOITURE DU CLUB-HOUSE

AUTORISE à l'unanimité la signature de l'avenant pour modification de la surface des panneaux et du montant de la redevance annuelle.

POINT 12 – CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT POUR LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE DIT « A PATTES JAUNES » AVEC LA CONFEDERATION REGIONALE DES APICULTEURS D'ALSACE

VALIDE à l'unanimité la poursuite de la participation au plan de lutte contre le frelon asiatique et AUTORISE le Maire à signer la convention.

POINT 13 – MOTION POUR REAFFIRMER L'APPARTENANCE A LA COMPETENCE « DISTRIBUTION D'ELECTRICITE » AU SEIN DU BLOC COMMUNAL

A l'unanimité, adopte la motion.

POINT 14 – DEMANDES D'AUTORISATIONS D'UTILISATION DU SOL

Prend acte des demandes d'autorisations d'urbanisme déposées depuis le 22 décembre 2025.

POINT 15 – DIVERS – HORS DELIBERATION

15.1 Dans le cadre de ses délégations, le Maire rend compte des déclarations d'intention d'aliéner reçues depuis le 22 décembre 2025 et de l'acceptation d'un don d'un montant de 700 €.

15.2 Informations diverses données par le Maire aux Conseillers municipaux.

15.3 Informations diverses données par les Conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 21 h 50.

Orschwihr, le 9 mars 2026

Le Maire :
Marie-Josée STAENDER

Publié sur le site internet de la commune le : 09/03/2026

Affiché le : 09/03/2026

